

# Annexes

**1FOGENIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 922 322,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 52 806,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2023 par le dirigeant.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

1FOGENIE

**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1FOGENIE

**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Frais d'établissement = 3 824,04 E**

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
<b>TOTAL</b>				

**3.2 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 474 000,00 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>				

**3.3 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.3.1 - Immobilisations brutes = 667 577,93 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	476 578,20	99 000,00	75 889,86	499 688,34
Immobilisations corporelles	170 768,87	1 107,00	11 701,28	167 474,59
Immobilisations financières	144 715,00		144 300,00	415,00
<b>TOTAL</b>	<b>792 062,07</b>	<b>100 107,00</b>	<b>231 891,14</b>	<b>667 577,93</b>

**3.3.2 - Amortissements et provisions d'actif = 182 117,30 E**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	101 578,20		75 889,86	25 688,34
Immobilisations corporelles	152 934,20	7 896,04	11 701,28	156 428,96
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>254 512,40</b>	<b>7 896,04</b>	<b>87 591,14</b>	<b>182 117,30</b>

## 1FOGENIE

## ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

## 3.3.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	3 824	3 824	0	3 ans
Concessions, brevets, licences	21 864	21 864	0	de 1 à 3 ans
Fonds commerce fusion 1 fogenie	474 000	0	474 000	Non amortiss.
Matériel industriel	866	866	0	3 ans
Aai divers	45 196	45 155	41	de 5 à 10 ans
Aai bourges	3 000	1 800	1 200	10 ans
Aai chateauroux	1 416	1 416	0	de 3 à 8 ans
Matériel de transport	69 224	62 249	6 975	de 3 à 7 ans
Matériel bureau & informatique	36 367	33 537	2 830	de 2 à 4 ans
Mobilier	11 407	11 407	0	de 3 à 8 ans
TOTAL	667 163	182 117	485 046	

## 3.3.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

## 3.4 - Etat des créances = 271 956,24 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	271 956,24	271 956,24	
TOTAL	271 956,24	271 956,24	

## 3.5 - Provisions pour dépréciation = 4 860,78 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	561,88				4 860,78
Comptes financiers					
Total	561,88				4 860,78

**1FOGENIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 927,31 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 925,06
Autres créances	
Disponibilités	2,25
<b>TOTAL</b>	<b>1 927,31</b>

**3.7 - Charges constatées d'avance = 312,91 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

1FOGENIE

**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Capital social = 300 000,00 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

**4.2 - Etat des dettes = 416 471,80 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	115 209,85			
Dettes financières diverses	10 500,00			
Fournisseurs	102 762,96			
Dettes fiscales & sociales	122 067,74			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	65 931,25			
<b>TOTAL</b>	<b>416 471,80</b>			

**4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 92 170,39 E**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	77,20
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 324,32
Dettes fiscales & sociales	90 768,87
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>92 170,39</b>

**4.4 - Produits constatés d'avance = 65 931,25 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

1FOGENIE

**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 391 852,89 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	874 853	62,86 %
Prestations de services	514 356	36,95 %
Produits des activités annexes	2 644	0,19 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 391 853</b>	<b>100,00 %</b>

**5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 14 539,00 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	70 552,30		70 552,30
Résultat financier	-1 789,07		-1 789,07
Résultat exceptionnel	-1 417,86		-1 417,86
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>67 345,37</b>	<b>14 539,00</b>	<b>52 806,37</b>

**5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**1FOGENIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**6 - AUTRES INFORMATIONS****6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



**1FOGENIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)****8.4 - Produits constatés d'avance = 65 931,25 E**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance( 48700000000 )	65 931
TOTAL	65 931

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
FraternitéFormulaire à déposer  
en double exemplaire

Certifié conforme

DocuSigned by:

JEAN-PHILIPPE GONTIER

0325619F4B884E4...

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**N° 2065-SD  
2023Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
1 FOGENIE Rue Alasson de Grandsagne 36400 LA CHATRE				
SIRET	7	9	0	9
	0	9	0	3
	0	0	0	0
	0	0	0	1
	3			
Mél: jgontier@lfogenie.fr				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				

<b>B ACTIVITÉ</b>				
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles			Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
<b>1. Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal	33 857	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2. Plus-values</b>				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse		
		N°		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse		
		N°		

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				Wavesoft

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
MG CONSEILS 21 Avenue George Sand 36400 LA CHATRE			Tél: 0254066500	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date:	13042023
			Lieu:	LA CHATRE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Gérant	
			Jean Philippe GONTIER	
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :	
			Signature : DocuSigned by:	
			JEAN-PHILIPPE GONTIER	
			0325619F4B884E4...	





Désignation de l'entreprise : 1FOGENIE				1   2	
Adresse de l'entreprise 8 Rue Ajasson de Grandsagne 36400 LA CHATRE				Durée de l'exercice précédent * 1   2	
Numéro SIRET * 7 9 0 9 0 9 0 3 0 0 0 0 1 3				Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le, 3   1   1   2   2   0   2   2	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	3 824	AC	3 824
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 864	AG	21 864
	Fonds commercial (1)	AH	474 000	AI	474 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	866	AS	866
	Autres immobilisations corporelles	AT	166 609	AU	155 563
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	400	CV	400
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE	15
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	667 578	BK	182 117
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	86 512	BU	86 512
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	215 696	BY	4 861
	Autres créances (3)	BZ	55 947	CA	55 947
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	83 254	CG	83 254
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	313	CI	313
	TOTAL (III)	CJ	441 722	CK	4 861
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écart de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 109 300	1A	186 978
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1FOGENIE

Néant  \*

Exercice N

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....300.000...)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> )	DG	119 425
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	52 806
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (II)</b>	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (III)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	115 210
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	10 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 619
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	102 763
	Dettes fiscales et sociales	DY	122 068
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	65 931
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	420 091
	Ecarts de conversion passif * <b>(V)</b>	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	922 322
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	334 760	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

		Désignation de l'entreprise : 1FOGENIE		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	874 853	FB	FC	874 853		
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF		
			} services *	FG	517 000	FH	FI	517 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		1 391 853	FK	FL	1 391 853	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	4 876		
	Autres produits (1) (11)				FQ	763		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 397 492	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	735 885
Variation de stock (marchandises)*					FT	(32 283)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	233 768		
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	28 377		
Salaires et traitements *					FY	260 035		
Charges sociales (10)					FZ	86 981		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *				GA	7 896
			} - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	4 299
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	1 982		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 326 940		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	70 552		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	363	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	384		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 173	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	2 173		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(1 789)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	68 763		

④

## COMpte DE Résultat DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1FOGENIE		Néant <input type="checkbox"/> *			
				<b>Exercice N</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	598			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	598			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 016			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	2 016			
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>			HI	(1 418)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	14 539			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	1 398 474			
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	1 345 667			
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>			HN	52 806			
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP			
			– Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	4 876		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	29 666	A2	37 163
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	7 497	obligatoires	A9	29 666
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	7 497	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
		Régul exercices antérieurs	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		Amendes et pénalités	2 016		598		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise 1 FOGENIE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	3 824	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	472 754	KE	KF	99 000			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	866	KT	KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	61 313	KW	KX				
		Matériel de transport *				KY	69 224	KZ	LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	46 666	LC	LD	1 107			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL	LM				
	TOTAL III					LN	178 069	LO	LP	1 107			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T			
		Autres participations					8U	140 400	8V	8W			
Autres titres immobilisés					1P	15	1R	1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	4 300	1U	1V					
TOTAL IV					LQ	144 715	LR	LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	799 362	ØH	ØJ	100 107				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	3 824	DØ	3 824		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	495 864	LW	495 864		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	866	MK	866		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU	11 701	MM	49 612	MN	49 612	MO	49 612
		Matériel de transport				IV		MP	69 224	MQ	69 224	MR	69 224
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	47 773	MT	47 773	MU	47 773
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	11 701	NH	167 475	NI	167 475	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	140 000	ØY	400	ØZ	400
	Autres titres immobilisés					1I		2B	15	2C	15	2D	15
	Prêts et autres immobilisations financières					1J		2E	4 300	2F		2G	
	TOTAL IV					1K		NJ	144 300	NK	415	2H	415
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK	231 891	ØL	667 578	ØM	667 578	

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 1FOGENIENéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B****DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

## AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1FOGENIE										Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY 3 824			EL			EM			EN 3 824		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE 97 754			PF			PG 75 890			PH 21 864		
TOTAL I			RK 101 578			RM			RN 75 890			RO 25 688		
Terrains			PI			PI			PK			PL		
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO		
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT		
			Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			PW			PX		
			Inst. techniques, matériel et outillage industriels			PZ 866			QA			QB		
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD 59 559			QE 514			QF 11 701		
			Matériel de transport			QH 56 264			QI 5 985			QJ		
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 43 546			QM 1 398			QN		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS		
TOTAL II			QU 160 234			QV 7 897			QW 11 701			QX 156 429		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN 261 812			ØP 7 897			ØQ 87 591			ØR 182 117		
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6					
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
		Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO				
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP		SR				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1FOGENIE				Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	562	6U	4 299	6V	4 861
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	
<b>TOTAL III</b>	7B	562	TY	4 299	TZ	4 861	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	562	UB	4 299	UC	4 861	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	4 299	UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 833		5 833					
	Autres créances clients		UX	209 863		209 863					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	263		263					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 881		8 881				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 448		2 448				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	44 292		44 292					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	63		63					
	Charges constatées d'avance		VS	313		313					
	TOTAUX		VT	271 956	VU	271 956	VV				
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	115 210		29 879		85 331			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	102 763		102 763						
Personnel et comptes rattachés		8C	28 584		28 584						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 515		68 515						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	24 582		24 582					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	385		385					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 500		10 500						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	65 931		65 931						
TOTAUX		VY	416 472	VZ	331 141		85 331				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	36 117	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <b>FOGENIE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 1		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	52 806
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	731	
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	14 839
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	8 281	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							<b>TOTAL I</b>	WR	76 657
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY		
Majoration d'amortissement *							XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	300		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	XH	300
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	76 357		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	76 357		XO		



Désignation de l'entreprise 1FOGENIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	15 652
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Effort construction	9K		9L
Contribution sociale de solidarité	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>1 FOGENIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD	85 279						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	115 279		Dividendes	ZE	30 000							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	<b>TOTAL I</b>	ØF	115 279		Report à nouveau	ZG								
										<b>TOTAL II</b>		ZH	115 279	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )					J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	36 940				
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )					J8			XQ	53 182				
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	46 725				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV					
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )					ES			ST	96 921				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	233 768				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1 868				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )					ZS			9Z	26 509				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	28 377				
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	284 995				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	181 146				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	182 742				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1,33 %				
	- Numéro de centre agréé *					XP								
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)													
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : 1FOGENIE Néant 

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1	Mise en service s	75 890		75 890	
	2	Aai divers	9 039		9 039	
	3	Aai la chatre	2 662		2 662	
	4	Titres fds inform	140 000			140 000
	5	Dg puteaux	850			850
	6	Dg la chatre	850			850
	7	Dg chateauroux	1 800			1 800
	8	Dg bourges	900			900
	9					
	10					
	11					
	12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4	146 221	6 221	6 221			
	5	850					
	6	850					
	7	1 800					
	8	900					
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			6 221				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

## SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : 1FOGENIE Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ❻
	À 19 %, ou 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

 formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 1FOGENIE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise: 1FOGENIE										Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice ouvert le: 01012022					et clos le: 31122022					Données en nombre de mois		1	2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>														
Effectif moyen du personnel * :										YP	5,00			
Dont apprentis										YF				
Dont handicapés										YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL				
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>														
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	1 391 853			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT				
<b>TOTAL 1</b>										OX	1 391 853			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	763			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE				
Subventions d'exploitation reçues										OF				
Variation positive des stocks										OD	32 283			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT				
<b>TOTAL 2</b>										OM	33 046			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>														
Achats										ON	791 508			
Variation négative des stocks										OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	124 963			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 987			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY				
<b>TOTAL 3</b>										OJ	918 458			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>														
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	506 441	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	506 441			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>														
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	Effectifs au sens de la CVAE *					EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX				
Période de référence					GY	GZ					/ /			
Date de cessation					HR	/ /								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.														

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt [ ]

EXERCICE CLOS LE [ 31122022 ]

N° SIRET [ 7 9 0 9 0 9 0 3 0 0 0 0 1 3 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ 1FOGENIE ]

ADRESSE (voie) [ 8 Rue Ajasson de Grandsagne ]

CODE POSTAL [ 36400 ] VILLE [ LA CHATRE ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique [ ] Dénomination [ ]
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ CUAZ ] Prénom(s) [ Yoann ]
Nom marital [ ] % de détention [ 40,00 ] Nb de parts ou actions [ 120000 ]
Naissance: Date [ 03/02/1977 ] N° Département [ 38 ] Commune [ ECHIROLLES ] Pays [ ]
Adresse : N° [ 10 ] Voie [ Allée des Iris Brassioux ]
Code Postal [ 36130 ] Commune [ DEOLS ] Pays [ ]

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

1FOGENIE

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N°2059-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 79090903000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1FOGENIE

ADRESSE (voie) 8 Rue Ajasson de Grandsagne

CODE POSTAL 36400 VILLE LA CHATRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

# 1FOGENIE

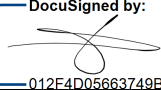
Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

Siège social : 388, avenue de La Châtre  
36000 CHÂTEAURoux

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030

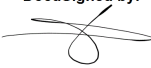


## Feuille de Présence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Nom, prénom usuel, domicile des associés / Dénomination sociale, siège social des associés	Nombre de parts	Nom, prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
Louis LEPINE Les Noyers 36110 Bretagne	120.000		DocuSigned by: <b>LEPINE Louis</b> D0F2F46B69DC428...
Yoann CUAZ 10, allée des Iris 36130 Déols	120.000		DocuSigned by:  012F4D05663749B...
Jean-Philippe GONTIER 34, rue de l'Ourcq 75019 Paris	60.000		DocuSigned by: <b>GONTIER Jean-Philippe</b> 0325619F4B884E4...
<b>TOTAL</b>	<b>300.000</b>		

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 3 associés présents ou représentés, porteurs de 300.000 parts, exprimant un nombre égal de voix.

DocuSigned by:  
**LEPINE Louis**  
D0F2F46B69DC428...

DocuSigned by:  
  
012F4D05663749B...

DocuSigned by:  
**GONTIER Jean-Philippe**  
0325619F4B884E4...

**Les Cogérants**

# 1FOGENIE

*Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros*

**Siège social : 388, avenue de La Châtre  
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



## ***Rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société***

Messieurs,

Nous nous sommes réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et nous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Il nous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à notre approbation.

Nous précisons que les comptes de notre société, soumis ainsi à notre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 52.806,37 euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

### **I. RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Voir tableau ci-joint.

### **II. ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

### **III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement de telle nature n'est à signaler.



SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	874 853,39	744 585,26	130 268	17,50
- Cout direct d'achat	735 885,27	612 947,49	122 938	20,06
+/- Variation du stock de marchandises	-32 282,94	-9 788,24	-22 494	-229,80
<b>Marge commerciale ( I )</b>	<b>171 251,06</b>	<b>141 426,01</b>	<b>29 825</b>	<b>21,09</b>
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>19,57 %</i>	<i>18,99 %</i>		
+ Production vendue	516 999,50	505 370,64	11 629	2,30
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
<b>Production de l'exercice</b>	<b>516 999,50</b>	<b>505 370,64</b>	<b>11 629</b>	<b>2,30</b>
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe	36 939,86	10 155,50	26 784	263,75
<b>Marge brute sur production ( II )</b>	<b>480 059,64</b>	<b>495 215,14</b>	<b>-15 156</b>	<b>-3,05</b>
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>92,85 %</i>	<i>97,99 %</i>		
<b>Marge brute globale ( I + II )</b>	<b>651 310,70</b>	<b>636 641,15</b>	<b>14 669</b>	<b>2,30</b>
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>46,79 %</i>	<i>50,93 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	196 828,39	152 409,19	44 419	29,14
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>454 482,31</b>	<b>484 231,96</b>	<b>-29 749</b>	<b>-6,13</b>
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>32,65 %</i>	<i>38,74 %</i>		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	28 376,51	18 751,18	9 625	51,33
- Salaires et traitements	260 034,86	246 168,27	13 866	5,63
- Charges sociales	86 980,85	68 390,88	18 590	27,18
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>79 090,09</b>	<b>150 921,63</b>	<b>-71 831</b>	<b>-47,59</b>
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>5,68 %</i>	<i>12,07 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 896,04	13 593,98	-5 697	-41,90
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	4 298,90	561,88	3 737	666,13
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	763,24	6,49	757	N/S
- Autres charges de gestion courante	1 981,77	17,39	1 964	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	4 875,68	537,35	4 338	807,82
<b>Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)</b>	<b>70 552,30</b>	<b>137 292,22</b>	<b>-66 740</b>	<b>-48,60</b>
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>5,07 %</i>	<i>10,98 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	362,83	29,14	333	N/S
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	20,91	90,26	-70	-77,77
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	2 172,81	276,68	1 896	686,96
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>68 763,23</b>	<b>137 134,94</b>	<b>-68 371</b>	<b>-49,85</b>
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>4,94 %</i>	<i>10,97 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	597,99	180,00	417	231,67
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 675,20	-1 675	-100,00
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 015,85	290,71	1 725	594,83
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 417,86</b>	<b>1 564,49</b>	<b>-2 981</b>	<b>-190,59</b>
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	14 539,00	23 420,00	-8 881	-37,91
<b>Résultat Net Comptable</b>	<b>52 806,37</b>	<b>115 279,43</b>	<b>-62 473</b>	<b>-54,18</b>
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>3,79 %</i>	<i>9,22 %</i>		

**IV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Néant.

**V. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Participation dans la SCI 1VESTIM, ayant son siège au 388, rue Ajasson de Grandsagne à LA CHÂTRE (36400) à hauteur d'une somme totale de Quatre cents (400) €uros au 31 décembre 2022.

**VI. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Nous trouverons par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

**VII. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Ainsi que nous pouvons le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de Cinquante-deux mille huit cent six €uros et Trente-sept centimes (52.806,37).

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, comme suit :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Réserve légale .....                 | 0,00 €uros      |
| S'élevant désormais à 30.000,00 €uros  |                 |
| • Report à nouveau .....               | 0,00 €uros      |
| S'élevant désormais à 0,00 €uros       |                 |
| • Réserves facultatives .....          | 52.806,37 €uros |
| S'élevant désormais à 172.231,21 €uros |                 |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) €uros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 142.231,21 €uros et les capitaux propres à 472.231,21 €uros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 Euros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2023.

### VIII. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Années	Distribution brute globale	Distribution brute par action	Prélèvement Forfaitaire Unique 30%	Distribution nette globale	Distribution nette par action
2020	52.500 €	0,175 €	15.750 €	36.750 €	0,1225 €
2021	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €
2022	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €


### IX. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

### X. CONCLUSION

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent notre approbation et que nous donnerons à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel nous avons à nous prononcer.

DocuSigned by:  
**LEPINE Louis**  
D0F2F46B69DC428...

DocuSigned by:  
  
012F4D05663749B...

DocuSigned by:  
**GANTIER Jean-Philippe**  
0325619F4B884E4...  
**Les Cogérants**

# 1FOGENIE

*Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros*

**Siège social : 388, avenue de La Châtre  
36000 CHÂTEAUROUX**

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



## ***Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce***

### ***Exercice clos le 31 décembre 2022***

Messieurs,

Nous avons l'honneur de présenter le rapport prévu par l'article L 233-19 du Code de Commerce relatif aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé :

#### **PREMIERE CONVENTION**

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Trois mille trente-neuf €uros et Soixante-et-onze centimes (3.039,71) ;

#### **DEUXIEME CONVENTION**

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Cinq mille neuf cent quatre-vingt onze €uros et Trente-deux centimes (5.991,32) ;

#### **TROISIEME CONVENTION**

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Jean-Philippe GONTIER au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Neuf cent cinq €uros (905,00) ;

#### **QUATRIEME CONVENTION**

La rémunération attribuée à Monsieur Yoann CUAZ, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Quarante mille cinq cent vingt-six €uros (40.526,00) ;

#### **CINQUIEME CONVENTION**

La rémunération attribuée à Monsieur Louis LEPINE, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Quarante-huit mille huit cent cinq €uros et Soixante-deux centimes (48.805,62) ;

#### **SIXIEME CONVENTION**

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Treize mille huit cent cinquante-six (13.856) €uros ;

#### **SEPTIEME CONVENTION**

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Seize mille six cent quarante-sept (16.647) €uros ;

#### **HUITIEME CONVENTION**

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Quatre mille cent trente-sept €uros et Soixante centimes (4.137,60) €uros ;

#### **NEUVIEME CONVENTION**

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Mille cinq cent soixante €uros et Soixante-seize centimes (1.560,76) ;

#### **DIXIEME CONVENTION**


La prise en charge des cotisations facultatives «GENERALI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à Mille sept cent quatre-vingt-dix-huit €uros et Soixante-huit centimes (1.798,68) ;

#### **ONZIEME CONVENTION**

Les prestations réalisées par la société INVEST IN CONSULTING au titre de la convention de prestation de services conclue avec la société 1FOGENIE au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se sont élevées à Vingt-et-un mille deux cent cinquante-et-un €uros et Quatre centimes (21.251,04) ;

Conformément à la loi, les conventions ci-dessus sont soumises à notre approbation, la personne intéressée ne pouvant prendre part au vote.

DocuSigned by:  
**LEPINE Louis**  
D0F2F46B69DC428...

DocuSigned by:  
  
012F4D05663749B...

---

#### **Les Cogérants**

DocuSigned by:  
**GANTIER Jean-Philippe**  
0325619F4B884E4...

# 1FOGENIE

*Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros*

**Siège social : 388, avenue de La Châtre  
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



## ***Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023***

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève à Cinquante-deux mille huit cent six euros et Trente-sept centimes (52.806,37), comme suit :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Réserve légale .....                 | 0,00 euros      |
| S'élevant désormais à 30.000,00 euros  |                 |
| • Report à nouveau .....               | 0,00 euros      |
| S'élevant désormais à 0,00 euros       |                 |
| • Réserves facultatives .....          | 52.806,37 euros |
| S'élevant désormais à 172.231,21 euros |                 |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) euros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 142.231,21 euros et les capitaux propres à 472.231,21 euros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-

dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 €uros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2023.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, prend acte des observations qui y sont portées et les approuve.

# 1FOGENIE

*Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros*

**Siège social : 388, avenue de La Châtre  
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



## ***Proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2022***

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide l'affectation suivante :

### **Origine**

- Résultat de l'exercice : Bénéfice ..... 52.806,37 €uros

### **Affectation**

- Autres réserves ..... 52.806,37 €uros

### **TOTAUX**

**52.806,37 €uros**

### **CAPITAUX PROPRES AVANT DISTRIBUTION**

**502.231,21 €uros**

- Dividendes ..... 30.000,00 €uros

### **CAPITAUX PROPRES APRES DISTRIBUTION**

**472.231,21 €uros**

### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.



Certifié conforme

DocuSigned by:  
**GONTIER Jean-Philippe**  
0325619F4B884E4...

# 1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre  
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



## ***Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023***

**L'An Deux Mille Vingt-Trois,  
Le Trente Juin,  
A Vingt heures,**

Les associés de la société **1FOGENIE**, société à responsabilité limitée au capital de 300.000 €uros, dont le siège social est au 388, avenue de La Châtre à CHÂTEAURoux (36000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHÂTEAURoux sous le numéro 790 909 030, se sont réunis audit siège sur la convocation verbale de la gérance, les associés étant d'accord sur cette forme de convocation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER, co-gérant de la société.

Sont présents :

- **Monsieur Louis LEPINE**  
à concurrence de Cent Vingt Mille parts  
numérotées de 1 à 120.000 inclus, ci ..... 120.000 Parts
- **Monsieur Yoann CUAZ**  
à concurrence de Cent Vingt Mille parts  
numérotées de 120.001 à 240.000 inclus, ci ..... 120.000 Parts
- **Monsieur Jean-Philippe GONTIER**  
à concurrence de Soixante Mille parts  
numérotées de 240.001 à 300.000 inclus, ci ..... 60.000 Parts

Total des parts composant le capital social ..... 300.000 Parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions dans les conditions légales.

Le Président dépose sur son bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les rapports de la gérance ;

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique à l'assemblée que les documents légaux ont été remis en mains propres quinze jours francs avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève à Cinquante-deux mille huit cent six Euros et Trente-sept centimes (52.806,37), comme suit :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Réserve légale .....                 | 0,00 Euros      |
| S'élevant désormais à 30.000,00 Euros  |                 |
| • Report à nouveau .....               | 0,00 Euros      |
| S'élevant désormais à 0,00 Euros       |                 |
| • Réserves facultatives .....          | 52.806,37 Euros |
| S'élevant désormais à 172.231,21 Euros |                 |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) Euros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 142.231,21 Euros et les capitaux propres à 472.231,21 Euros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 €uros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2023.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*


### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, prend acte des observations qui y sont portées et les approuve.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés de la société.

DocuSigned by:  
**LEPINE Louis**  
D0F2F46B69DC428...  
**Louis LEPINE**  
Co-gérant

DocuSigned by:  
  
012F4D05663749B...  
**Yoann CUAZ**  
Co-gérant

DocuSigned by:  
**GONTIER Jean-Philippe**  
0325619F4B884E4...  
**Jean-Philippe GONTIER**  
Co-gérant